

Date d'envoi de la convocation : 26 juillet 2018

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er août 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} du mois d'août à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT.
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY.
Mme Thiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS.

Absents : 1 M. Olivier BACCIALONE.

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

**N° DL01082018-03 : Vente à Madame Caroline DELESTRE et Monsieur David SABOUA.
Terrain avenue Marie Curie.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée BV n°686 de 13 492 m², terrain nu disposant d'un débouché sur la rue La Fontaine et de deux débouchés sur l'avenue Marie Curie.

Cette parcelle classée en zone UDa au plan local d'urbanisme comprend une partie de 11 621 m² classée en espace boisé à conserver inconstructible, et une partie de 1 871 m² constructible.

Selon arrêté municipal du 16 octobre 2017 portant décision de non opposition à déclaration préalable, un lot de 979 m² sis 19 bis avenue Marie Curie a été détaché de la partie constructible de la parcelle cadastrée section BV n°686.

Ce terrain à bâtir de 979 m² ne présentant pas pour la commune un intérêt public a été proposé à la vente. Une agence a fait parvenir une offre d'achat pour ce bien au prix de 340 000,00 euros nets vendeur, émanant de Madame Caroline DELESTRE et Monsieur David SABOUA, sous condition suspensive de l'obtention d'un prêt.

Le service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine a émis un avis le 13 juillet 2018.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 24 juillet 2018,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTTE la cession à Madame Caroline DELESTRE et Monsieur David SABOUA de partie de 979 m² de la parcelle privée communale cadastrée section BV n°686 au prix de 340 000,00 euros, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2

WISE l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 13 juillet 2018.

ARTICLE 3

CHARGE le notaire de l'acquéreur de la rédaction du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir.

ARTICLE 4

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique à intervenir et tous documents afférents à cette cession.

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE.

ABSTENTION : 6 Mmes Brigitte BILLA, Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.


Le Maire
Laurent PEYRONDET

The image shows the official seal of the Municipality of Lacanau-Mérignac, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE LACANAU-MÉRIGNAC' and 'GUYENNE'. Overlaid on the seal is a blue ink signature of Laurent Peyrondet. Below the signature, the text 'Le Maire' and 'Laurent PEYRONDET' is printed in bold black font.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

